

ATTENTION!

INDIQUER LE NUMERO SERIEL PRESENT SUR L'ETIQUETTE DE L'EMBALLAGE SUR LE SPECIAL ESPACE AU-DESSOUS.

POUR JOUIR DE LA GARANTIE DU PRODUIT IL EST NECESSAIRE DE CONSERVER LA PRESENTE DOCUMENTATION. LIRE ATTENTIVEMENT LA FICHE TECHNIQUE AVANT D'INSTALLER ET/OU UTILISER L'APPAREIL. LA GARANTIE NE SERA PAS OPERANTE SI LE PRODUIT SERA RETOURNE' SANS LA PRESENTE FICHE AVEC L'INDICATION DU NUMERO SERIEL.

NUMERO SERIEL (PRESENT SUR L'EMBALLAGE)

FICHE TECHNIQUE ARTICLE TETI DINAMIC WHITE IP68

L'article TETI DINAMIC WHITE est réalisé en aluminium anticorrosif avec revêtement protecteur avec haute résistance à la corrosion, et il a un agréable aspect satiné brillante, qui peut être utilisé sans problèmes avec les différents styles architectoniques. Le corps du spot abrite une ligne composée de 24 ou 48 SuperLEDs 1 Watt chacune, qui créent une lame de lumière dont l'ouverture est d'environ 10°, 20° ou 35°. L'appareil convient à de nombreuses applications d'éclairage et de décoration, pour l'intérieur et l'extérieur, comme lumière de sécurité, d'orientation, d'amusement ou pour n'importe quelle application. L'appareil est conçu pour une installation sur plancher (pas apte pour le passage piétons et pas charretière), à mur ou dans situations similaires, avec deux brides pour une correcte orientation (inclus dans l'emballage). L'utilisation à l'air libre, sans surfaces où la lumière puisse se réfléchir, implique une perte considérable dans le rendu dès effets scénographiques et décoratifs normalement obtenus.

L'appareil est assemblé en usine pour garantir un degré de protection adéquat. Pas adaptée pour être utilisé dans eau traitée avec agents chimiques corrosifs (chlore – acide chlorhydrique etc). On doit nécessairement vérifier son aptitude en installations particulières, avec présence d'eaux thermales, qui peuvent contenir concentrations excessives de substances nuisibles pour l'appareil. L'appareil supporte l'eau, mais pas solvants, essences, huiles émulsifs, abrasifs, acides ou autres substances, si non dans petites concentrations, donc on doit nécessairement vérifier son aptitude pour d'installations particulières, ou même il faut vérifier qu'il ne soit pas endommagé par spéciaux produits de ménage. L'utilisateur n'a aucune maintenance à faire sur le projecteur et nous recommandons de ne pas chercher à démonter les différentes parties de l'appareil. Il est nécessaire d'effectuer une connexion étanche de la jonction entre l'appareil et l'alimentateur, et nous recommandons de pas dépasser les 10 mètres de câble, sauf réalisations expressément fabriquées.

CARACTERISTIQUES OPTIQUES :

TETI DINAMIC WHITE incorpore 1 ou 2 modules 24 LEDs, d'1 W chacune.

Couleur	Température couleur °K ou longueur d'onde dominante	Flux Lumen	Valeurs referées à un unique LED
Blanc chaud	3150 K	70 / cri 93	Déclin dès caractéristiques lumineuses déclaré par le fabricant du Super LED: 20 % après 10.000 heures de travail 30 % après 50.000 heures de travail.
Blanc	5350 K	120	
Blanc naturel	4300 K	80 / cri 93	

ATTENTION – Tous les appareils à degré IP66 / IP68 ont été testés en immersion pour en vérifier la parfaite étanchéité, donc dans l'appareil neuf sont exclues toutes pénétration d'eau si le spot-même a été correctement installé. Pour les appareils destinés fonctionner en immersion (IP68), ou en conditions lourdes (IP66), la jonction du câble d'alimentation doit obligatoirement être étanche, mieux si placée dans un endroit sec. Les jonctions faites avec ruban adhésif, gaines thermo-rétrécissibles, résines en gel ou similaires, ne sont pas considérées fiables. En cas de jonction pas parfaitement étanche, l'eau va pénétrer dans la jonction et par capillarité va lentement et progressivement arriver à l'intérieur de l'appareil en quantité nuisible. Ce phénomène se produit à cause des variations de pression de l'air à l'intérieur du spot, qui sont dûs pendant son fonctionnement, aux différentes phases de chauffage et refroidissement qui sont la conséquence des périodes d'allumage et coupure. La garantie sera rompue en cas de pénétration de l'eau dans le spot, causée par la non observation des instructions ici-dessus.

TETI DINAMIC WHITE (CNW) marche seulement avec un alimentateur spécifique de la série DDL qui nous fournissons avec le phare-même. Aucune responsabilité n'est assumée en cas de dysfonctionnement de l'appareil si alimenté par un driver différent. Pour avoir plus d'informations sur les drivers de la série DDL, faire référence aux informations spécifiques. La puissance est variable en fonction de l'usage. Se référer aux indications reportées sur le driver d'alimentation. TETI CNW est disponible avec 24 ou 48 LEDs 1 W, selon la longueur de l'article (50 cms. ou 100 cms.) dans les trois couleurs fondamentales (blanc chaud, blanc froid et blanc naturel).

CONTROLE DE LA COULEUR :

Au moyen de spéciaux câbles avec connecteurs xlr, il est possible de connecter un ou plus DDL à un système de contrôle de la couleur, pour avoir la possibilité d'interagir sur un ou plus phares. Il est possible d'insérer un système de contrôle à radiocommande intégré dans le driver (TXDMX) pour reproduire shows pré-mémorisés, ou ajouter un système de contrôle extérieur à connecter avec un câble digital DMX. Ici suivant Vous trouverez les différents systèmes extérieurs disponibles :

CX-1203: unité de pilotage RGB, 12 canaux, complète avec alimentateur extérieur 230 V / 12 V.

USBDMX/SA: interface complète de programme, qui permet de contrôler la couleur avec l'usage d'un PC, avec la possibilité de disjoindre le PC une fois chargé le programme.

GDMX – GDMXT: générateur de signal DMX lointain, avec alimentation à 220-230 V ~.

Il est possible de contrôler les phares avec d'autres dispositifs qui utilisent un protocole de transfèrement données DMX512. Contacter notre bureau technique pour être informé sur tous nos nouveaux systèmes de gestion.

DIMENSIONS TETI CNW :

TETI 24 Led: mm. 490 x 45 x 25 – Distance entre trous de fixation mm. 485. Diamètre trous mm 4,2. Poids 1200 gr.

TETI 48 Led: mm. 970 x 45 x 25 – Distance entre trous de fixation mm. 955. Diamètre trous mm 4,2. Poids 2240 gr.

Câble d'alimentation standard cm. 280.

Tector srl – TETI DINAMIC WHITE fiche technique – Janvier 2013

ATTENTION: La sécurité de l'appareil n'est garantie que si les instructions qui suivent sont respectées. Le fabricant n'assume aucune responsabilité en cas de non-respect des instructions suivantes de la part de l'utilisateur ou de sa formation pas adéquate. En cas de doutes, faire appel aux compétences d'un professionnel.

CONDITIONS DE GARANTIE – L'usage du produit implique l'acceptation des conditions de garantie ici-dessous.

Les produits rentrants dans le champ d'application des Directives 89/336, 92/31 et 73/23 CE, mises à jour par la Directive 98/68 CE et modifications suivantes, doivent être conformes aux principales conditions requises qui y sont contenues, afin de pouvoir être mis sur le marché et installés sur le territoire de l'Union Européenne. La conformité aux Directives CE est certifiée par le marquage CE sur le produit et/ou sur son emballage, ou sur les instructions d'emploi. Les produits qui n'entrent pas dans le champ d'application des directives CE sont, dans tous les cas, conformes à la Directive 92/89 (Sécurité Générale des Produits). Les produits destinés seulement à l'exportation dans pays pas adhérents à l'Union Européenne, dont la diffusion sur le marché européen est interdite, respectent les préconisations en matière de sécurité, sont fabriqués selon les règles de l'art et, si installés correctement et par personnel expert, si utilisés en conformité à l'usage auquel ils sont destinés et soumis à entretien régulier, quand cela est prévu, sauvegardent la sécurité des biens et des personnes. Il est précisé que les produits n'ayant pas destination prédéterminée doivent être utilisés par un personnel expert, exclusivement à usage professionnel. Les indications, les mesures et les plans des produits ne sont reportés qu'à titre d'exemple et ne sont en aucune manière contraignants. Tous les produits doivent être raccordés et installés par un personnel compétent et selon les normes "CEI installations" en vigueur en Italie, selon les normes européennes ou selon les instructions. Aucune responsabilité n'est assumée en cas de dysfonctionnement ou de dommages causés par une installation incorrecte, pour manque de connaissance, manquée lecture des instructions, ou incorrecte interprétation des instructions-mêmes. Il est à la charge de qui installe ou de qui utilise le produit, d'adopter toutes mesures et toutes précautions prévues par les "normes" et par les instructions données avec le produit, afin qu'une installation ou une utilisation incorrecte ne puisse pas causer des dysfonctionnements pouvant compromettre la sécurité des biens et des personnes.

GARANTIE LEGALE – La garantie légale vient prêté vers le consommateur final, a une durée de 2 ans de la date d'achat et est prêté pour les défauts de conformité du produit, pour un défaut intrinsèque du produit, entendu comme défaut de fonctionnement ou comment non-correspondance du bien à ce qui établi au moment de l'achat. Tector n'est pas responsable d'un défaut de conformité de la marchandise si, au moment de la conclusion du contrat, l'acquéreur connaissait ou ne pouvait pas ignorer ce défaut de conformité. Toutes réclamations relatives à des vices présumés de la marchandise, ainsi que toute autre contestation éventuelle sur la marchandise, doivent être dénoncé au revendeur par écrit et dans le délai de huit jours à partir de la date de la réception. Dans tous les cas, le droit à la garantie cesse si l'acquéreur ne dénonce pas les vices au vendeur dans un délai de huit jours après la constatation. De toute façon l'acheteur déchoit du droit à la garantie, s'il ne dénonce pas les vices au vendeur dans huit jours de la découverte. La garantie légale contemple la réparation ou le remplacement du produit pas conforme à l'origine, après restitution du même et, quand non possible, la réduction du prix ou la résolution du contrat.

GARANTIE COMMERCIALE – La garantie est valide seulement entre Fabricant et Acheteur et a une durée de deux ans à partir de la date de fabrication indiquée sur l'étiquette de l'emballage (numéro sériel; ce numéro doit être transcrit dans le spécial espace de la présente fiche technique qui doit être retourné avec l'appareil). La garantie s'applique seulement si le matériel est retourné dans un emballage apte, si les composants de l'appareil sont substantiellement intacts ou, au moins, pas modifiés ou falsifiés intentionnellement. La présente est une garantie limitée et, sauf le cas de dol ou faute grave, la garantie exclut, entre autres, les coûts pour la désinstallation ou installation et/ou les moyens d'accès aux produits, les dommages imputables au produit ou à son manqué fonctionnement, inclus manque à gagner, manque d'économies, et dommages spéciaux, indirects ou consécutifs et pour d'éventuelles demandes d'indemnisation tiers faites par l'acheteur. La Tector déclin en plus tous débits, suite à contestations pour pertes de profit, ou pour dommages à choses ou personnes causé par un usage impropre du produit où par une installation inadéquate. La responsabilité de la Tector est entendue uniquement pour les défauts du produit qui se manifestent dans les conditions normales d'utilisation prévues dans les instructions du produit ou bien dans son utilisation correcte selon les règles de l'art ou l'éventuelle réglementation de référence. En particulier, aucune responsabilité n'est assumée pour les défauts dérivants de cas de force majeure, d'événements atmosphériques ou de calamités naturelles (surtensions, foudres, etc.), installation incorrecte, usage impropre ou non conforme aux instructions ou en violation de n'importe quel standard, code de sécurité, de normes ou instructions d'usage, entretien non correcte ou n'importe quel autre abus, modifications faites sans l'accord de la Tector, déclin dès performances du produit et/ou à sa dégradation esthétique dues à la normale détérioration du même en conditions d'usage normal. La garantie n'est pas opérante en cas de détérioration ou corrosion du produit, suite à un usage en milieux particulièrement agressifs ou pour l'usage de produits de ménage pas indiqué. Aussi si la fourniture des pièces de rechange est assuré, on n'aura pas le remplacement gratuit des parties fragiles ou de consommation, qui ne sont pas couvertes par garantie et en l'espèce sur les produits pour éclairage la garantie ne couvre pas les verres et les ampoules.

Pour clarté, la garantie N'EST PAS opérante si les appareils sont utilisés et/ou installés de manière pas conforme aux instructions jointes au produit et aux bonnes normes techniques et électriques, si le produit est utilisé sans son alimentateur spécifique quand cela est prévu par les instructions, s'il est modifié sans l'autorisation de la Tector, s'il a été réparé avec des composants pas aptes ou pas originales, s'il est falsifié ou s'il ne présente pas tous composants (par exemple vis, passe-câbles, garnitures etc), s'il est cassé à la suite de chocs, de chutes ou d'emploi impropre, s'il a été endommagé par la pénétration de l'eau causée par incurie, inattention ou non correcte application technique des instructions de montage. La garantie est bien limitée à la réparation du produit défectueux et/ou à son remplacement par un produit équivalent, dans la mesure où le constructeur retient le bien fondé du motif du retour. Se précise que les tonalités de lumière du LED, ou sa température couleur, sont sujets à tolérances plus ou moins sensibles par respect aux valeurs nominales déclarés et imposés par le fabricant dès LEDs. Pour cette raison ne seront pas acceptées des contestations sur les variations de tonalité, une fois qui le produit sera installé. Le période de garantie de deux ans est à partir de la date de fabrication ou de livraison du produit et toujours à condition que l'acquéreur puisse démontrer la bonne conservation du produit, la bonne installation, la bonne utilisation et l'usage non impropre; la garantie est entendue limitée, au choix de la Tector, à la restitution avec remboursement du prix ou à la réparation gratuite ou au remplacement des produits défectueux. La garantie est rompue si le produit est retourné dans un emballage inapte ou s'il n'est pas rendu dans son intégralité ou bien en mauvaises conditions dues, selon le producteur, à causes différentes de la simple utilisation du produit, même prolongées dans le temps. Le remboursement pour dommages, si réellement documenté et vérifié par Tector, est admis seulement dans le cas où la Tector n'acquiesce pas aux conditions contractuelles de garantie légale ou commerciale, qui prévoient la réparation ou le remplacement du produit, raison pour laquelle le contrat de vente doit être légalement résolu. Dans tous les cas, le remboursement sera dû dans les limites max. du double de la valeur du produit acheté et dans tous les cas pas supérieure aux limites prévues par nos conditions de vente, qui sont du 15% de chaque fourniture avec un limite max. d'Euro 15.000, sans tenir compte du nombre des fournitures. Pour user des droits ici-dessus, l'acquéreur devra être en règle avec les paiements prévus dans le contrat de vente.

EXTENSION DE GARANTIE – L'extension de garantie du produit est entendue prêtée sur la base des suivantes clauses supplémentaires.

1. Sont valides toutes conditions de garantie prévues de la date de production ou de livraison si différente, jusqu'aux 24 mois suivants; de suite seront valides seulement les conditions dont aux points suivants.
2. La durée de la garantie est étendue à 3 ou 5 ans de la date de production imprimé sur le produit, ou si majeure, de la date de livraison, seulement et exclusivement si l'extension de garantie avec sa relative durée est indiqué sur les documents de vente.
3. La garantie supplémentaire est entendue prêtée seulement pour les produits qui cessent marcher dans le période de 3 ou 5 ans de la date dont au point 2, et pour les causes dont aux points suivants. On va intervenir sous garantie, avec les limitations dont aux points suivants, seulement pour le complet arrêt de fonctionnement du produit dû à rupture ou épuisement d'un ou plus composants mécaniques, électriques ou électroniques où pour détérioration et à la rupture des composants à cause de la corrosion du produit. La garantie n'est pas appliqué aux produits qui aient une normale décroissance des caractéristiques électriques, mécaniques ou esthétiques, dues au temps passé, à facteurs environnementaux ou à usage intensif, donc un produit esthétiquement dégradé, mais fonctionnant, ne sera pas remplacé sous garantie. En considération que l'usage d'une ampoule non apte peut dégrader le produit avec conséquences semblables à celles provoqués par la corrosion atmosphérique, d'éventuelles demandes de réparation ou remplacement sous garantie ne seront pas prise en considération dans le cas où le produit parvient au fabricant sans ampoule, aussi si brûlée, et donc ne soit pas possible de vérifier si le produit a été utilisé correctement. La garantie ne sera pas opérante en cas d'usage impropre ou de corrosion déterminé par agents non atmosphériques, par exemple solvants ou acides de ménage, ou pour un produit corrodé à cause de renversement accidentel d'essences, huile ou d'autres matériels qui pourraient endommager le produit-même. La garantie ne sera pas opérante s'il sera évident que l'utilisateur n'a pas pourvu à un entretien régulier et au nettoyage du produit, et particulièrement s'il n'a pas tenu parfaitement net le verre, sans incrustations et dépôts de saleté.
4. En particulier la garantie n'est pas appliqué pour les produits encore marchants, mais qu'ont une décroissance du rendement lumineux plus accentuée par respect à d'autres produits.
5. Le période de garantie implique un cycle de fonctionnement max. de 4000 heures/an.
6. La garantie n'est pas appliqué dans le cas où ne soient pas respectées toutes conditions prévues par la garantie légale et commerciale et quand d'autres interventions d'entretien non-corrects ont été effectués, ou remplacement de parties non originales, ou n'importe quel autre type d'intervention qui ait modifié le produit ou l'installation originale. N'est pas appliqué dans le cas où la rupture du produit a été déterminée par événements météorologiques extrêmes (ouragan, séisme, inondation), par fulmination directe ou indirecte, par vandalisme ou actes de guerre (banditisme, émeutes, révolutions), ou par n'importe quelle autre forme d'endommagement intentionnel ou involontaire que ne peut pas être reconduite à un défaut du produit.
7. Pendant la période d'extension de garantie, aucune charge sera reconnue, sauf la mise à disposition de l'acquéreur, ex-works, d'un produit en remplacement ou la réparation du même. Seulement en cas de dommage, réel et qui pourra être documenté, que le produit ait causé à biens ou personnes, ira intervenir l'assurance RC produits stipulé par Tector.
8. L'extension de garantie de 3 ou 5 ans sera entendue opérante seulement suite à vérification de l'installation, avant de la mise en œuvre, de la part d'un notre préposé et avec modalité à notre discrétion. Les frais de cette vérification seront normalement incluses dans le prix de vente du produit. Comme alternative, à discrétion de la Tector, sera demandée une certification de correcte exécution des travaux, à la charge de l'acquéreur, rédigée par un installateur professionnel.
9. La garantie, comme prévu au point 3, sera activée suite à une communication régulière jointe à documentation approprié (sommaire relation technique et photographique) de la part de l'acquéreur. Après l'inspection de la documentation, la Tector s'engage à retirer le matériel qui a cessé de marcher et qui devra être fait parvenir franco de port; la Tector s'engage à sa discrétion à réparer où remplacer le produit qui a cessé de marcher, dans 60 jours de la réception, et à le mettre à disposition de l'acquéreur chez son établissement de fabrication. La réparation n'engage pas le fabricant à fournir un produit nouveau, mais bien la remise en service du même. Le remplacement, si retenu nécessaire, n'engage pas le fabricant à fournir un produit exactement identique, mais bien adaptable à la place de l'original, avec les mêmes caractéristiques et la même fonction.
10. Dans le cas où le produit soit pendant ce temps sorti de production, la Tector s'engage à remplacer le produit qui ne fonctionne plus, avec un produit similaire ou équivalent. Dans cette éventualité, l'acquéreur ira correspondre à la Tector un remboursement du 50% du prix de vente originaire du produit.
11. Dans le cas où l'objet de la garantie soit un produit fabriqué expressément et sur spécification de l'acquéreur, la Tector s'engage à pourvoir à la réparation ou au remplacement, jusqu'à un maximum du 10% des pièces vendus. Dans ce cas Tector se réserve de pourvoir dans 120 jours de la réception des produits non marchants.
12. Au cas où le producteur ne puisse pas satisfaire entièrement ou en part à ce qui prévu dans les points 10 et 11, dans les 3 ou 5 ans de durée de la garantie étendue, il ira correspondre au client une somme du 50% du prix de vente originaire, pour chaque produit non réparé ou non remplacé, qui rentre dans les conditions prévues de cette extension de garantie et jusqu'à la limite globale max. du 30% de la fourniture originaire.
13. Les conditions dont aux points de 1 à 12, sont entendues substitutives à tous autres accords verbaux ou écrits inhérents au produit correctement identifié au point 2, et sont valides seulement sur acceptation expresse des mêmes, après avoir, le producteur et le client, contresigné le présent document.
14. Pendant le période d'extension de garantie et donc après deux ans de la livraison, n'est pas appliqué le remboursement des dommages suite à la résolution du contrat de vente.

(01/2013)